

Nombre de membres élus au Bureau : 53	Membres en fonction : 53	Membres présents : 51	Absent(s) excusé(s) : 2	Absent(s) : 0	Pouvoir(s) : 0
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	-------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 1 décembre 2020

Vote(s) pour : 51
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 7 décembre 2020,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Marjorie MAFFERT-PELLAT.

Point n°2020-12-07-BD-36 :

Plateau de Frescaty : acquisition de l'Agrobiopôle auprès de l'EPFGE.

Rapporteur : Monsieur Cédric GOUTH

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU le décret n°2020-1275 du 19 octobre 2020 modifiant le décret n° 73-250 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'Etablissement public foncier de Lorraine, désormais intitulé Etablissement Public de Grand Est (EPFGE),

VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU la convention de gestion foncière du 02 juillet 2013 et ses avenants successifs établis entre Metz Métropole et l'EPFGE (Etablissement Public Foncier de Grand Est) fixant les conditions de portage par l'EPFGE du site du Plateau de Frescaty et notamment celles concernant le rachat dudit site par Metz Métropole,

VU les actes de cession en date du 16 juin 2015 entre l'Etat et l'EPFGE actant l'EPFGE comme propriétaire officiel du Plateau de Frescaty,

VU la demande d'évaluation formulée auprès de la Division du Domaine de l'Etat en date du 3 novembre 2020,

CONSIDERANT l'intérêt pour Metz Métropole d'acquérir les parcelles provisoirement cadastrées section 30 n° aa, ab, ad et ae à Marly, section 13 n° j, k, l, m, n, o, n, p, q, r, s, t, u, v, w, y et section 14 n° a, b, c, d, e, f, g, h à Augny, d'une superficie totale de 63 ha 89 a 32 ca et ce afin de démarrer les travaux d'aménagement et de signer les baux avec les porteurs de projet agricole,

DECIDE de donner son accord à l'acquisition à l'euro symbolique, sous réserve de l'évaluation de la Division Domaine de l'Etat, des parcelles provisoirement cadastrées section 30 n° aa, ab, ad et ae à Marly, section 13 n° j, k, l, m, n, o, n, p, q, r, s, t, u, v, w, y et section 14 n° a, b, c, d, e, f, g, h à Augny, propriétés de l'EPFGE, d'une superficie totale d'environ 63 ha 89 a 32 ca,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à mettre au point et à signer l'acte de vente ainsi que tout document s'y rapportant.

Pour extrait conforme
Metz, le 8 décembre 2020
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale



Marjorie MAFFERT-PELLAT



Commune de AUGNY-MARLY

Base aérienne de Frescaty

PROJET D'ARPENTAGE

Bon pour accord

Noter : Les modifications des lots indiquées sur ce plan ont été produites par le Service de l'Urbanisme de la Commune d'Augny-Marly.

Pour E.P.F.L. : (Nom-Coder-Signature) Pour M. Strozyna : (Nom-Coder-Signature)

Parcelle numérotée Parcelle dijonnaise

Système planimétrique Standard IGN/CNIG Système altimétrique IGN, Norme 89 Indépendant

SITUATION CADASTRALE

AUGNY = section 14 parcelle 119/1
MARLY = section 30 parcelle 74/1
Tech. : L.M.R. Dess. : L.M.R.

Date : 31/08/2020 Dossier : 20-537A/B

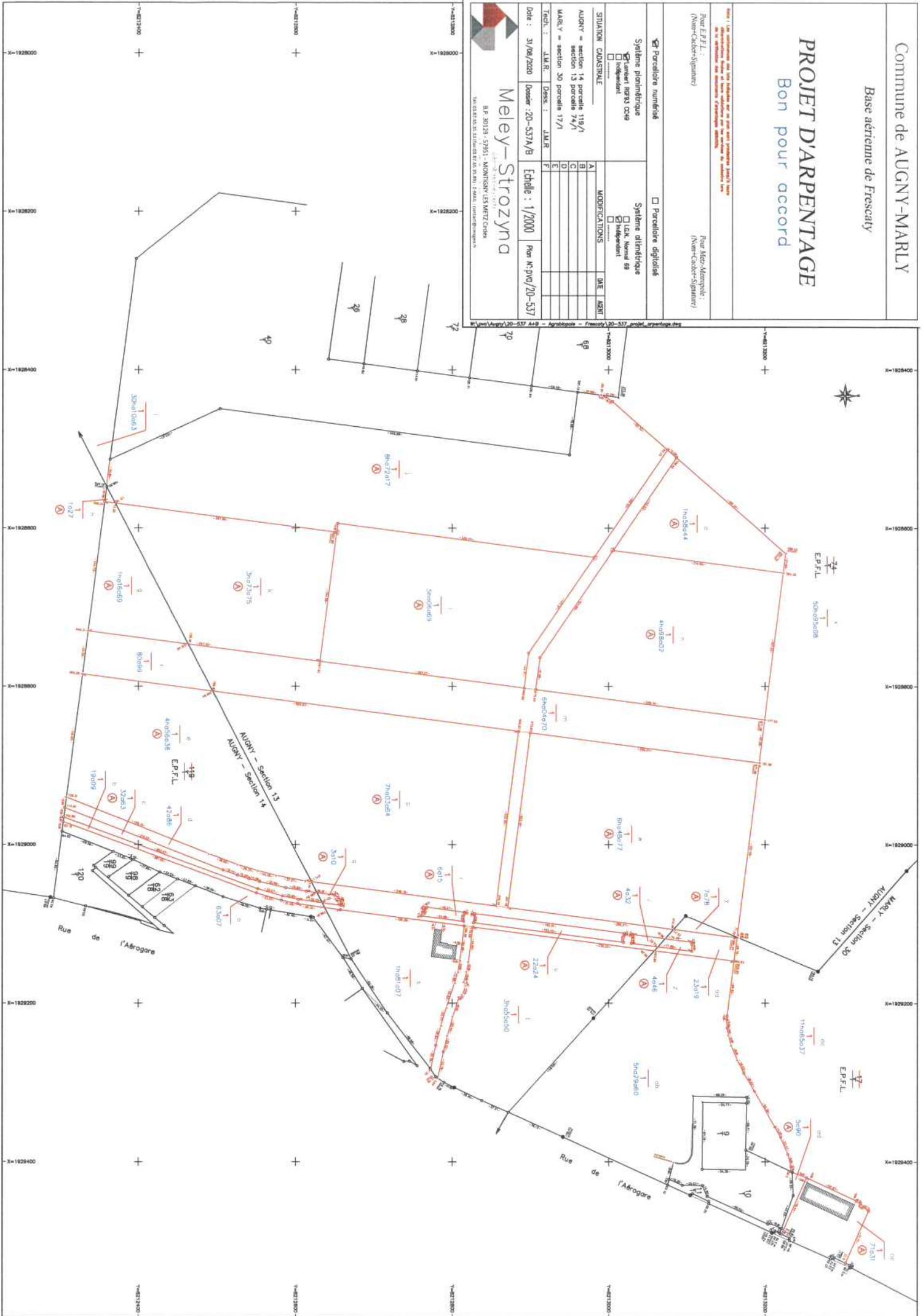
Meley-Strozyna

B.P. 30133 - 59351 - MONTIGNY-LES-WERTZ Cedex



MODIFICATIONS	
AN	MENT
A	
B	
C	
D	
E	
F	

Echelle : 1/2000 Plan N° pvc/20-537



REUNION DE BUREAU - Lundi 7 décembre 2020 - Votes

NOM	Prénom	Commune	EXCUSES POUVOIRS	VOTES point 1	VOTES point 2 à 42 <i>sauf 13 - 14 - 15 (pas de vote)</i>
ADDA	Fatiha	Woippy		Pour	Pour tous les points
AGAMENNONE	Béatrice	Metz		Pour	Pour tous les points
ANCEL	Claire	Châtel-Saint-Germain		Pour	Pour tous les points
BALLARINI	Jean-Louis	Chieulles		Pour	Pour tous les points
BAUCHEZ	Jean	Moulins-lès-Metz		Pour	Pour tous les points
BAUDOÛIN	Daniel	Sainte-Ruffine		Pour	Pour tous les points
BAUDRIN	Pierre	Vernéville		Pour	Pour tous les points
BOHL	Jean-Luc	Montigny-lès-Metz		Pour	Pour tous les points
BROCARD	Manuel	Longeville-lès-Metz		Pour	Pour tous les points
CARPENTIER	François	Cuvry		Pour	Pour tous les points
COMBELLES	Jean	Vaux		Pour	Pour tous les points
DEFAUX	Daniel	Plappeville		Pour	Pour tous les points
DIEUDONNE	Vincent	Vany		Pour	Pour tous les points
DORR	Antoine	Vantoux		Pour	Pour tous les points
DUMONT	Michel	Féy		Pour	Pour tous les points
DUVAL	Bertrand	La Maxe		Pour	Pour tous les points
FACHOT	Pierre	Jussy		Pour	Pour tous les points
FRITSCH-RENARD	Anne	Metz		Pour	Pour tous les points
GLESER	Philippe	Lorry-lès-Metz	EXCUSE Point 16	Pour	Point 2 à 15 : Pour Point 17 à 42 : Pour
GOUTH	Cédric	Woippy		Pour	Pour tous les points
GRIVEL	Patrick	Laquenexy		Pour	Pour tous les points
GROSDIDIER	François	Metz		Pour	Pour tous les points
HASSER	Henri	Le Ban-Saint-Martin	EXCUSE Point 34	Pour	Point 2 à 33 : Pour Point 35 à 42 : Pour
HENRION	François	Augny		Pour	Pour tous les points
HORY	Thierry	Marly	EXCUSE Point 33	Pour	Point 2 à 32 : Pour Point 34 à 42 : Pour

NOM	Prénom	Commune	EXCUSES POUVOIRS	VOTES point 1	VOTES point 2 à 42 <i>sauf 13 - 14 - 15 (pas de vote)</i>
HUBER	Pascal	Chesny		Pour	Pour tous les points
HUET	Armelle	Noisseville		Pour	Pour tous les points
KHALIFE	Khalifé	Metz		Pour	Pour tous les points
KOŁODZIEJ	Jocelyne	Coin-sur-Seille		Pour	Pour tous les points
KURTZMANN	Walter	Peltre		Pour	Pour tous les points
LINDEN	Anne-Marie	Coin-lès-Cuvry		Pour	Pour tous les points
LOGIN	Frédérique	Amanvillers		Pour	Pour tous les points
LOSCH	Jean-François	Lessy		Pour	Pour tous les points
MANZANO	Philippe	Méclevés		Pour	Pour tous les points
MICHEL	Martine	Pournoy-la-Chétive		Pour	Pour tous les points
MUEL	Pierre	Marieulles		Pour	Pour tous les points
NAVROT	Frédéric	Scy-Chazelles		Pour	Pour tous les points
NICOLAS	Martine	Metz		Pour	Pour tous les points
PEULTIER	Roger	Rozérieulles		Pour	Pour tous les points
PREVOST	Christophe	Saint-Julien-lès-Metz		Pour	Pour tous les points
ROUX	Sylvie	Mey	EXCUSEE		
SCIAMANNA	Marc	Metz		Pour	Pour tous les points
SMIAROWSKI	Stanislas	Jury		Pour	Pour tous les points
SPORMEYEUR	Nathalie	Saulny		Pour	Pour tous les points
STREBLY	Dominique	Ars-Laquenexy		Pour	Pour tous les points
THIL	Patrick	Metz		Pour	Pour tous les points
TORLOTING	Michel	Gravelotte		Pour	Pour tous les points
TRAN	Doan	Metz		Pour	Pour tous les points
VALDEVIT	Bruno	Ars-sur-Moselle		Pour	Pour tous les points
VALENTIN	Claude	Nouilly		Pour	Pour tous les points
VETSCH	Lucien	Montigny-lès-Metz	EXCUSE		
WALTER	Jean-Claude	St-Privat-la-Montagne		Pour	Pour tous les points
WEBERT	Marilyne	Pouilly		Pour	Pour tous les points

Résumé de l'acte

057-200039865-20201207-2020-12-DB36-DE

Numéro de l'acte : 2020-12-DB36
Date de décision : lundi 7 décembre 2020
Nature de l'acte : DE
Objet : Plateau de Frescaty : acquisition de l'Agrobiopôle auprès de l'EPFGE
Classification : 3.1 - Acquisitions
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 10/12/2020
Numéro AR : 057-200039865-20201207-2020-12-DB36-DE
Document principal : 99_DE-36.pdf

Pièces jointes :

99_DE-VOTES.pdf

Historique :

09/12/20 09:36	En cours de création	
09/12/20 09:36	En préparation	Catherine DELLES
10/12/20 09:46	Reçu	Catherine DELLES
10/12/20 09:46	En cours de transmission	
10/12/20 09:47	Transmis en Préfecture	
10/12/20 09:48	Accusé de réception reçu	